

## > La Politique Agricole Commune (PAC) et les grandes cultures bio

Des objectifs ambitieux de développement de l'agriculture biologique en France sont affichés, mais les mesures mises en œuvre dans le cadre de la PAC et les critères d'éligibilité ne concrétisent pas ces objectifs : La diversification des assolements obligatoire pour la durabilité des systèmes de production biologiques s'est traduite par une dépréciation des droits à prime unique (DPU) attribués aux producteurs de grandes cultures biologiques. La présence de légumes secs rend souvent inapplicable la mesure de soutien à la diversification des assolements car ces cultures ne sont pas inclus dans les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP). Elles ne sont pas éligibles non plus à la nouvelle aide aux protéagineux. La nouvelle mesure de soutien à l'AB attendue depuis si longtemps et mise en œuvre pour la première fois en 2010 n'est pas cumulable avec des mesures agri-environnementales ni avec le crédit d'impôts dont nous bénéficions depuis 2006. Et finalement le gel légumineuses que les exploitations entièrement en bio pouvaient exploiter par la fauche ou la pâture jusqu'en 2009 a été supprimé en 2010.

## > Commercialisation

J'ai choisi à travailler en apport total avec engagement précoce avec l'union de coopératives Agribio Union. L'engagement précoce consiste à livrer la totalité à la récolte. La rémunération se décompose en prix d'acompte plus compléments de prix éventuels en fonction du marché ainsi qu'en prime d'engagement précoce de 15 €/t pour les cultures d'hiver et 30 €/t pour les cultures d'été. L'avantage de cette contractualisation pour la coopérative est la lisibilité des volumes et des qualités lui permettant à négocier efficacement la mise en marché auprès des transformateurs. Agribio Union est une union de coopératives composée de 5 membres, dont 3 membres fondateurs (Coop Agri Bio Midi-Pyrénées, Union Valed'Oc (ARTERRIS), Union Pau Euralis) et 2 autres membres (Coop Terres du Sud, Union Gascogne). Elle assure la gestion opérationnelle des productions bio des coopératives membres en organisant la production, le service technique spécialisé, l'approvisionnement des adhérents en intrants, ainsi que la collecte, le tri, le stockage, l'allotement et la 1ère mise en marché. Elle compte 800 agriculteurs adhérents, collecte chaque année de 20 000 - 25 000 t de grandes cultures et de légumes secs pour 21 productions et est ainsi le premier collecteur de grandes cultures biologiques en France.

## > Repères économiques

### Fourchettes de rendements

• blé tendre	30 - 35 q/ha
• orge	30 - 45 q/ha
• lentilles	12 - 20 q/ha
• tournesol	16 - 20 q/ha
• soja	25 - 30 q/ha

### Chiffre d'affaire : 80 000 € - 90 000 €/an

Charges opérationnelles (semences, fertilisation, irrigation) : 8000 - 10 000 euros/an

Charges de mécanisation : 15 000 - 20 000 euros/an



## > Projets

Les prairies temporaires sont actuellement implantées majoritairement dans des parcelles difficiles à travailler ou difficiles d'accès, et elles ne sont pour l'instant majoritairement pas intégrées dans les rotations. Dans l'avenir, pour bénéficier des effets favorables sur la gestion des adventices et pour limiter la dépendance aux sources extérieures de matières fertilisantes, je voudrais mieux intégrer dans les rotations les prairies temporaires pluriannuelles à base de légumineuses. La structuration de nouvelles filières tracées on l'espère mieux valorisées (exemples : blé dur bio du sud, pain bio local) devrait permettre de compenser l'impact sur la marge moyenne de la rotation.

emmaluc 04 68 38 55 63



## Producteur bio pour préserver la qualité de la ressource en eau

### SCEA Hers Bio - Henri TUBERY

Domaine de Gauzy - 11410 PAYRA SUR L'HERS  
QUEST AUDOIS - Petite région de la Piège

Producteur bio pour préserver la qualité  
de la ressource en eau



## > Témoignage

La SCEA Hers Bio a été créée en 2001 conjointement à mon installation et sur un lot de parcelles précédemment exploitées en conventionnel par un GAEC familial. Le choix de ces parcelles à été fait essentiellement en fonction de deux critères :

- un parcellaire regroupé et proche du lieu principal de stockage du matériel
- la possibilité d'irrigation via une retenue collinaire



Le choix du mode de production en agriculture biologique correspondait d'une part à un défi technique et économique mais aussi à la volonté de mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement et porteuses de perspectives de développement plus solidaires. L'enjeu est de prouver qu'au niveau de l'exploitation, on peut allier pratiques culturales très protectrices de l'environnement avec maîtrise technique des grandes cultures et viabilité économique.

## > Structure

- 3 associés dans la SCEA
- 1 UTH : le gérant H.Tubery
- Mise en commun de matériel avec le GAEC en GC conventionnelles géré par le frère et le beau-frère

## > Convention BI-EAU : un partenariat pour protéger la ressource en eau

La qualité de l'eau fait aujourd'hui l'objet de suivis organisés. Les données ainsi acquises montrent qu'un grand nombre de ressources en eau sont impactées par les pollutions dues aux pesticides, notamment par les herbicides.

La présence de pesticides est le premier facteur de risques de non atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015 pour les eaux superficielles et souterraines, dans le SDAGE Rhône Méditerranée (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs précis : réduire de moitié l'usage des pesticides, si possible d'ici 10 ans ; récupérer la qualité de l'eau sur 500 captages d'alimentation en eau potable jugés prioritaires.

La Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, la Chambre Régionale d'Agriculture, et la Fédération Régionale de la Coopération Agricole ont donc décidé d'associer leurs compétences pour développer l'agriculture biologique dans les territoires à enjeux pour la ressource en eau.

La convention BI-EAU qui scelle cet engagement, est financée par l'Agence de l'Eau, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon ainsi que l'Europe.



## > Quelques repères

### • SAU

101,29 ha - L'exploitation située à 260 m d'altitude est composée de coteaux argilo-limoneux (plus de 50%) et de bas fonds limono-argilo-sableux. Les sols sont assez pauvres en matières organiques (1,5%), riches en calcaire et fortement basiques (pH 8 - 8,5).

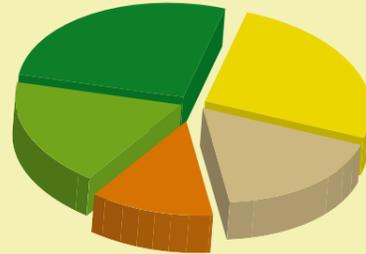
### • Assolements

**2008/09** : blé tendre 18,58 ha, orge 11,52 ha, tournesol 32,80 ha, lentilles 15,58 ha, luzernes 15,58 ha, gel environnemental 3,25 ha, autres utilisations 0,98 ha  
**2009/10** : blé tendre 25,22 ha, orge 16,92 ha, tournesol 11,52 ha, lentilles 17,74 ha, luzernes 25,66 ha, gel environnemental 3,25 ha, autres utilisations 0,98 ha.

La campagne 2008/09 était marquée par une pluviométrie exceptionnellement élevée à l'automne et au début de l'hiver qui a rendu difficile et parfois impossible l'implantation des cultures et qui a fortement affecté leur potentiel de production. Les surfaces qui n'ont pas pu être semées en céréales d'hiver (blé tendre, orge) ont été semées en tournesol, ce qui explique sa forte proportion dans l'assolement 2008/09.

ASSOLEMENT 2010

BLÉ TENDRE  
 ORGE  
 TOURNESOL  
 LENTILLES  
 LUZERNES



## > La protection de l'eau

### • Limiter les prélèvements :

L'Her Mort qui traverse l'exploitation se tarit normalement en début d'été et reste asséché jusqu'après les pluies hivernales. Pour satisfaire les besoins d'irrigation des cultures d'été, nous disposons d'une retenue collinaire avec une capacité de stockage de 100 000 m<sup>3</sup> qui depuis quelques années ne se remplit que partiellement avec les pluies hivernales. Jusqu'en 2008, l'irrigation était réservée au soja dont je cultivais chaque année entre 10 et 20 ha. Depuis je n'introduis cette culture que 1 année sur 3 du fait des difficultés de disposer d'une réserve suffisante d'irrigation. En année normale, ni le tournesol, ni les lentilles ont besoin d'irrigation pour réaliser des bons rendements.

### • Respecter les eaux de surface :

Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) qui conditionnent les aides directes versées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) nous obligent à installer des bandes tampons avec des couverts herbacés non fertilisées, d'au moins 5 mètres de large, le long de tous les cours d'eau. Ces bandes agissent en filtrant les eaux de ruissellement des parcelles agricoles et empêchent le lessivage de nitrates dans les cours d'eau. Sur les parties en forte pente, il y a une proportion importante de prairies temporaires qui limitent le ruissellement et l'érosion.

## > Des pratiques qui préservent l'environnement

### • La maîtrise des adventices

Mon principal problème technique est la maîtrise des adventices. En amont et en fonction des conditions pédo-climatiques et de l'historique de la parcelle, c'est la rotation des cultures qui va conditionner les types d'adventices prédominants. Pour atteindre la maîtrise de ces adventices on peut jouer sur différents leviers :

#### LES FAUX SEMIS

Cela paraît évident mais son application l'est beaucoup moins. Pour que la méthode soit efficace, il faut une alternance de conditions météo sèches et humides assez rapprochées pour obtenir des levées effectives d'adventices qu'on détruit ensuite par une intervention mécanique. Le problème est que l'on a eu ces dernières années plutôt de longues périodes sèches puis humides qui limitent l'efficacité de cette technique.

#### LA PÉRIODE DE SEMIS

Les semis doivent être réalisés dans des conditions optimales pour obtenir des levées rapides et homogènes. Ainsi on peut espérer avoir un bon effet couvrant de la culture et pouvoir intervenir efficacement avec les outils (herse étrille, écroûteuse). Si ces conditions favorables ne se présentent pas il faut savoir attendre. C'est facile à dire mais contraignant quand on voit les semoirs environnants en pleine action. Dans ce cas une solution est d'avoir des variétés de précocités très distinctes de façon à disposer d'une alternative sur la période de semis.



Herse étrille en intervention sur céréales au stade début tallage (février)

Pour intervenir mécaniquement dans les cultures, je suis équipé d'une herse étrille de 12 m de large achetée en 2001 à 7500 euros, d'une écroûteuse de 5 m de large achetée d'occasion en 2006 à 3800 euros, ainsi que d'une bineuse ancienne que j'ai élargi pour pouvoir biner 7 rangs à la fois.

La herse étrille est utilisée essentiellement sur céréales, où je réalise en moyenne deux interventions à partir du stade 3 feuilles à début tallage et en plein tallage avant la montaison.

J'utilise la herse étrille parfois aussi sur tournesol et sur soja au stade 2-4 feuilles. Cet outil ne peut être utilisé si le sol est trop humide. Il est efficace sur jeunes adventices, et en princi-

Un à plusieurs faux semis

Herse étrille

Semis 1 Feuille 3 Feuilles Mi tallage Épi 1 cm 1 N 2 N Floraison Récolte



pe on intervient chaque fois que les conditions climatiques le permettent. L'écroûteuse est rarement utilisée dans les cultures d'hiver, elle est efficace sur lentilles, tournesol et soja où je réalise une ou deux interventions pour casser la croûte qui se forme après des périodes pluvieuses au printemps, à des stades très jeunes des cultures (en pré- ou post-levée). La bineuse complète le dispositif de désherbage mécanique en position binage-buttage qui permet à couvrir les adventices sur les rangs du tournesol et du soja.

### • Fertilisation des cultures

Je fertilise les céréales dans la rotation avec des fumiers d'ovins et de volailles compostés. Ces fumiers proviennent d'élevages conventionnels voisins dont certains ne disposent pas des surfaces nécessaires pour l'épandage. Ces fumiers ne me coûtent rien, mais les chantiers de chargement, de transport, de compostage et d'épandage sont gourmands en temps de travail et nécessitent du matériel performant. Une partie de ce matériel appartient à la CUMA locale et peut être loué à des coûts raisonnables. En échange, je mets à disposition de l'éleveur ovin mes prairies temporaires pour la pâture et la récolte de foin. Ces prairies ne me génèrent donc pas de chiffre d'affaires. J'épands par hectare de céréales 5 t de fumier de volailles ou 9 t de fumier ovin composté, ce qui correspond à des apports de 80 - 100 kg d'azote par hectare, pour un coût de l'unité d'azote de 0,5 - 0,8 euro, ce qui est nettement inférieur aux coûts de l'azote sous forme d'engrais organiques de commerce.

### • La protection des cultures par la rotation

Pour réduire au minimum l'utilisation de ressources non renouvelables et d'intrants ne provenant pas de l'exploitation, et comme en France il n'existe pour la protection des grandes cultures biologiques quasiment pas de produits homologués, il faut travailler sur la prévention pour éviter les maladies et les ravageurs. En grandes cultures cette prévention passe par la succession des cultures dans chaque parcelle qu'on appelle la rotation. On applique des rotations qui permettent à dissocier les pathogènes de ses plantes hôtes, en cultivant des plantes qui sont insensibles à ce pathogène, et on évite de cultiver deux fois de suite la même espèce. Ces techniques me permettent à éviter tout traitement.

Pour l'instant, la possibilité d'approvisionnement en matières fertilisantes organiques extérieures nous permet à fonctionner avec des rotations de type soja - tournesol - lentilles - blé sur des parcelles à potentiel de rendement élevé, ou tournesol - blé - orge sur des parcelles à potentiel limité, et luzerne - blé - orge - tournesol sur des parcelles à faible potentiel.